

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
24 février 2022
n° 7 / 7940^e
pages 345 à 392



CHRONIQUE / Procédure pénale

Du rappel à la loi à l'avertissement pénal probatoire

> Pierre-Jérôme Delage

364

ÉDITORIAL

- 345 « Je ne veux pas être réélu président de la République »,
À propos du *bis* de Mattarella, Franck Laffaille

ACTUALITÉS

- 350 Société civile (usufruit): qualité et prérogatives de l'usufruitier
353 Terrorisme (non-dénonciation): application de l'immunité familiale
354 Action civile (terrorisme): assouplissement de la jurisprudence
359 Cycle de conférences (Cour de cassation): l'office du juge et les principes d'oralité et de publicité

POINTS DE VUE

- 360 Vente à réméré et usure: un palliatif inadapté, Gérard Biardeud
362 L'accès à Ficoba en vertu d'une ordonnance autorisant une saisie conservatoire:
un progrès nommé regret, Ludovic Lauvergnat

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 368 **Chronique**: La barémisation de la justice ? Les enseignements d'une recherche collective
de terrain, Stéphane Gerry-Vernières, Yannick Joseph-Ratineau et Marielle Picq
374 **Panorama**: Droit du sport, Centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES),
Université de Limoges
384 **Notes**: Contrainte économique et indépendance statutaire d'un avocat,
note sous Civ. 2^e, 9 déc. 2021, Gaël Chantepie
389 Divorce et polygamie, note sous Civ. 1^e, 17 nov. 2021, Fabienne Jault-Seseke

ENTRETIEN

- 392 Éric Senna – Le rapport parlementaire sur les dysfonctionnements
et manquements de la politique pénitentiaire française

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322207

917829931222072

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

« Je ne veux pas être réélu
président de la République »
À propos du *bis* de Mattarella

345



ACTUALITÉS

348

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Distribution sélective (agrément): conditions de sanction du refus, *Com.* 16 févr. 2022

Contrat de distribution (liberté du commerce): éviction des clauses restrictives,

Com. 16 févr. 2022

Parasitisme (maltraitance animale): détournement d'affiches de la SPA, *Com.* 16 févr. 2022

Société et marché financier

Société civile (usufruit): qualité et prérogatives de l'usufruitier, *Civ. 3^e*, 16 févr. 2022

Société civile professionnelle (associé): option en cas de retrait, *Civ. 1^{er}*, 16 févr. 2022

Responsabilité pénale (personne morale): blessures involontaires, *Crim.* 15 févr. 2022

Procédure pénale

Action civile (terrorisme): prévention d'une tentative d'attentat, *Crim.* 15 févr. 2022

Action civile (terrorisme): tentative de fuite d'un lieu d'attentat, *Crim.* 15 févr. 2022

Action civile (appel): application d'une nouvelle interprétation jurisprudentielle, *Crim.* 15 févr. 2022

Procureur de la République (restitution des objets): constitutionnalité du régime, *Cons. const.* 18 févr. 2022

350

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (dommages-ouvrage): délai de restitution d'indemnités indues, *Civ. 3^e*, 16 févr. 2022

Assurance (sur la vie): primes manifestement exagérées, *Civ. 1^{er}*, 9 févr. 2022

Famille-Personne-Succession

Acte public étranger (légalisation): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.* 18 févr. 2022

352

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vices cachés (prescription): point de départ de l'action récursoire, *Civ. 3^e*, 16 févr. 2022

352

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit international

Conflit de lois (obligation non contractuelle): enrichissement sans cause, *Civ. 1^{er}*, 9 févr. 2022

353

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Terrorisme (non-dénonciation): application de l'immunité familiale, *Crim.* 15 févr. 2022

356

DROIT PUBLIC

Environnement

Mines (prolongation des concessions): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.* 18 févr. 2022

357

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (montant de l'indemnité): application dans le temps de l'ordonnance de 2017, *Soc.* 16 févr. 2022

Salarié protégé (licenciement): persistance du comportement fautif, *Soc.* 16 févr. 2022

Accord collectif (portée): pas de dérogation aux causes de licenciement, *Soc.* 16 févr. 2022

Liberté d'expression (protection): nullité du licenciement sauf abus, *Soc.* 16 févr. 2022

358

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage (incompétence): principe de loyauté procédurale, *Civ. 1^{er}*, 9 févr. 2022

Cycle de conférences (Cour de cassation): l'office du juge et les principes d'oralité et de publicité



POINTS DE VUE

360

Vente à réméré et usure: un palliatif inadapté
par Gérard Biardeaux

362

L'accès à Ficoba en vertu d'une ordonnance autorisant
une saisie conservatoire: un progrès nommé regret
par Ludovic Lauvergnat



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

364

Du rappel à la loi à l'avertissement pénal probatoire
par Pierre-Jérôme Delage

368

La barémisation de la justice ? Les enseignements
d'une recherche collective de terrain
Stéphane Gerry-Vernières,
Yannick Joseph-Ratineau et Marielle Picq

NOTES

384

Contrainte économique et indépendance statutaire
d'un avocat, note sous Civ. 2^e, 9 déc. 2021
par Gaël Chantepie

389

Divorce et polygamie,
note sous Civ. 1^{re}, 17 nov. 2021
par Fabienne Jault-Seseke

PANORAMA

374

Droit du sport
janvier 2021 – décembre 2021
par le Centre de droit et d'économie du sport
(OMIJ-CDES), Université de Limoges



ENTRETIEN

392

Éric Senna – Le rapport parlementaire
sur les dysfonctionnements et manquements
de la politique pénitentiaire française

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr